

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/1/MAR/1/Add.1
28 mars 2003

(03-1778)

Comité des licences d'importation

Original: français

ACCORD SUR LES PROCEDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre des articles 1:4a) et 8:2b)

MAROC

Addendum

La Mission permanente du Maroc a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 25 mars 2003.

J'ai l'honneur de notifier que les règles et les renseignements concernant les procédures de licences d'importation applicables au Maroc sont publiés dans le Bulletin Officiel. Cette notification vient en complément à celle sous la cote G/LIC/N/1/MAR/1 du 29 juillet 1996.

- Arrêté n° 1901-98 du 7 octobre 1998 modifiant l'arrêté n° 1308-94 du 19 avril 1994 fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures de restriction quantitative à l'importation.
 - Arrêté n° 716-99 du 3 mai 1999 modifiant l'arrêté n° 1308-94 du 19 avril 1994 fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures de restriction quantitative à l'importation.
 - Arrêté n° 523-00 du 5 avril 2000 modifiant l'arrêté n° 1308-94 du 19 avril 1994 fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures de restriction quantitative à l'importation.
 - Arrêté n° 760-01 du 12 avril 2001 modifiant l'arrêté n° 1308-94 du 19 avril 1994 fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures de restriction quantitative à l'importation.
-